



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Mod Word 15.1



18136988

de

Registre / Regu le

03 SEP. 2018

Greffier

N° d'entreprise : **671.830.116**

Dénomination

(en entier) : **Tradeva**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Waterloo 468, boîte 9 - 1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Nomination d'un second gérant

Extrait du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 13 août 2018:

" 1. Nomination d'un gérant

L'Assemblée à l'unanimité des voix décide de nommer en qualité de deuxième gérant de la Société COFIMAT SPRL, dont le siège social est situé Chaussée de Waterloo 468 - B9 à 1050 Bruxelles, et qui est inscrite à la BCE sous le numéro 0479.216.028 avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Elle sera représentée par son représentant permanent Monsieur Jérôme Collet, ici présent et qui accepte.

Son mandat sera exercé à titre gratuit.

2. Pouvoirs

L'Assemblée décide de donner procuration à Me Cedric Guyot et/ou Me Noémie Robert et/ou Me Ségolène Regout, et/ou Me Alicia Cauwenbergh et/ou tout autre avocat du cabinet d'avocats « CMS DeBacker », dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 178, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, aux fins d'accomplir toutes les formalités légales requises pour la publication des présentes résolutions à l'annexe du Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires I et II) et pour accomplir et exécuter toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises."

Alicia Cauwenbergh
Avocat
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/09/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).